



EQUINATURE 48

Forme juridique : Association loi de 1901

SIRET : 539506857 APE : 9329Z

Le Mazel 48100 Antrenas

Organisme de formation agréé

Adhésion FFE : 4810008

N° déclaration DIRECCTE Occitanie : 76-48-00329-48

PROGRAMME DE FORMATION 2021

ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME ÉQUESTRE

1 – FORMATION DISPENSEE DANS LE CADRE DU PRESENT PROGRAMME

Accompagnateur de tourisme équestre (ATE) : titre professionnel délivré par la Fédération Française d'Équitation (FFE) de niveau IV (Nomenclature de 1969) et 4 (Nomenclature Europe) (fiche RNCP n° 9083).

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Elle a pour finalité d'exercer des fonctions d'encadrement de l'équitation contre rémunération.

2 – OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'ATE certifie la capacité à préparer et à conduire promenades et randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés et entre des étapes connues, en assurant la sécurité et l'agrément des cavaliers, un emploi rationnel et la sécurité des équidés, le respect de l'environnement et de la sécurité des tiers.

L'ATE :

- Accompagne les publics dès leur arrivée dans la structure, leurs premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène propres à la structure.
- Prend en compte les caractéristiques et les motivations des publics – jeunes, adultes, handicapés...
- Évalue le niveau technique des pratiquants pour leur affecter un équidé approprié et leur proposer des activités adaptées
- Conduit en autonomie des promenades ou des randonnées de un à plusieurs jours en assurant la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers et le respect de l'environnement.
- Transmet les bases techniques de l'équitation de tourisme équestre à des cavaliers inexpérimentés pour leur agrément et leur sécurité et les connaissances nécessaires pour pratiquer la randonnée en sécurité
- Porte assistance, met en œuvre les procédures d'alerte et de secours en cas de besoin et prévient le sur-accident
- Assure la logistique pour les chevaux et les cavaliers lors des activités de randonnées
- Conçoit des circuits de promenade ou de randonnée en utilisant les ressources et données locales Fonctions d'entretien, de soins, de valorisation des équidés et de maintenance des installations
- Assure la formation élémentaire du cheval et le travail d'entretien des équidés, assure et organise l'alimentation, l'abreuvement et les soins des équidés
- Assure et organise les soins aux pieds des chevaux, la programmation des interventions du maréchal ferrant et les dépannages d'urgence en maréchalerie.
- Décèle et prévient les pathologies courantes pouvant apparaître au quotidien ou particulièrement lors d'activités de randonnée et prend les mesures appropriées
- Assure l'entretien et le remplacement des équipements et matériels utilisés pour les activités de randonnées, la manipulation et le travail des chevaux
- Assure le convoyage des équidés.
- Assure la maintenance et la propreté des installations, écuries, paddocks et prés... Fonctions d'accueil et de commercialisation
- Entretient et préserve la qualité des relations avec les différents partenaires de ses activités – agriculteurs, propriétaires, gîteurs, randonneurs...et avec les différentes structures et institutions de son environnement professionnel et sectoriel

- Utilise les différents outils fédéraux de fidélisation et de développement de l'entreprise et de la cavalerie.

3 – COMPETENCES ET CAPACITES PROFESIONNELLES VISEES

➤ ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME ÉQUESTRE :

- La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de 600 heures et s'organise sur six modules :
- Module 1 : Technique équestre
- Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie
- Module 3 : Encadrement des promenades et randonnées
- Module 4 : Connaissances générales
- Module 5 : Entretien des équipements
- Module 6 : Stage pratique de mise en situation professionnelle

Modules et compétences professionnelles visées	
Module 1 : Technique équestre – 150h	
M 1.1	Seller et brider, l'équipement de randonnée, l'ajustement du matériel
M 1.2	Travail du cheval en main et présentation en main à l'arrêt, au pas et au trot
M 1.3	Embarquer un cheval en sécurité dans un van ou un camion
M 1.4	Réaliser le travail d'un cheval en longe à l'extérieur
M 1.5	Réaliser la détente et le travail d'un cheval monté
M 1.6	Réaliser un parcours défini de maîtrise d'allures en terrain varié
M 1.7	Réaliser le travail d'un cheval monté avec cheval de main bête ou non
M 1.8	Réaliser des difficultés avec un cheval de main bête ou non
M 1.9	Évaluer les capacités d'un équidé et son comportement pour un emploi par le public
M 1.10	S'exprimer clairement pour parler du cheval et de son travail en utilisant un langage technique et professionnel juste
Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie – 60 h	
M 2.1	Aménager et entretenir l'espace de vie du cheval et assurer les soins usuels.
M 2.2	Reconnaître et différencier les différents aliments du cheval et les plantes toxiques.
M 2.3	Adapter, choisir l'alimentation et l'abreuvement en fonction de l'activité.
M 2.4	Évaluer et programmer la quantité de travail de sa cavalerie.
M 2.5	Appliquer les mesures de prophylaxie courantes
M 2.6	Connaître et programmer les vaccinations des équidés – obligatoires, volontaires.
M 2.7	Composer et utiliser une trousse de secours d'écurie et de randonnée.
M 2.8	Mettre en œuvre des situations de contention : pli de peau, pose de tord nez
M 2.9	Détecter une boiterie, identifier le membre boiteux, rechercher les causes visibles éventuelles et intervenir dans les cas les plus simples, juger de la suspension ou non du travail.
M 2.10	Déceler et soigner les différents traumatismes et plaies dans les limites de ses compétences: plaies de harnachement, plaies diverses, traumatismes oculaires, prises de longe
M 2.11	Identifier et apporter les soins nécessaires au coup de chaleur, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs.
M 2.12	Énumérer et identifier les affections parasitaires externes – gale, teigne – et internes, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs
M 2.13	Décrire et comprendre l'appareil locomoteur, sa mécanique et ses pathologies – tares, arthroses.
M 2.14	Décrire et comprendre l'appareil respiratoire, son fonctionnement et les symptômes d'affection – grippe, gourme, emphysème...
M 2.15	Connaître et décrire l'appareil circulatoire et son fonctionnement.
M 2.16	Décrire le pied, ses aplombs, son fonctionnement mécanique ainsi que ses pathologies – pourrissure de fourchette, clou de rue, encastelure, bleime, seime... Identifier l'ensemble du matériel de maréchalerie, Entretien l'hygiène et le bon état des pieds des chevaux.
M 2.17	Enlever et remettre un fer et procéder à un dépannage élémentaire.
M 2.18	Constituer et utiliser une trousse de dépannage élémentaire de maréchalerie d'écurie et de randonnée.

M 2.19	Équiper un cheval pour le transport.
M 2.20	Apprécier le modèle d'un cheval, définir des critères objectifs de choix, apprécier sa valeur.
Module 3 Encadrement de promenades et randonnées – 135h	
M 3.1	Identifier les publics du tourisme équestre et leurs caractéristiques
M 3.2	Organiser et gérer l'accueil de la clientèle.
M 3.3	Accompagner le public dès le premier contact avec l'équidé en application avec les règles de sécurité de d'hygiène qui s'imposent.
M 3.4	Évaluer le niveau de la clientèle au travers de parcours.
M 3.5	Choisir les chevaux en fonction de la clientèle et les préparer pour l'activité prévue, affecter un cheval adapté au niveau du cavalier.
M 3.6	Adapter sa sortie en fonction du niveau des cavaliers et du parcours prévu.
M 3.7	Identifier, utiliser les différentes cartes topographiques et leurs échelles (1/25.000 ^e , 1/50.000 ^e , 1/100.000 ^e , 1/200.000 ^e), évaluer les distances, interpréter les signes conventionnels.
M 3.8	Préparer l'équipement nécessaire à l'activité prévue.
M 3.9	Se conformer aux règles sur la conduite à tenir en cas d'accident, prévoir les liaisons permettant la communication.
M 3.10	Donner au groupe les consignes relatives à la sécurité, à la circulation et la préservation des espaces traversés.
M 3.11	Assurer la sécurité des gens, des biens et des tiers. Donner au groupe les consignes relatives aux changements d'allures, de vitesse et de direction et définir les moyens de les leur communiquer.
M 3.12	Gérer la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé.
M 3.13	Contribuer à l'agrément et au bien être du groupe.
M 3.14	S'informer des aspects culturels et économiques des régions traversées et en communiquer les principales caractéristiques.
M 3.15	Transmettre la connaissance et le respect de l'environnement, faune, flore et cultures locales. Veiller à la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel – agriculteurs, forestiers...
M 3.16	Organiser les haltes et arrêts.
M 3.17	Établir une ligne d'attache de chevaux et s'assurer de leur sécurité lors des étapes – paddocks, lignes d'attaches... Identifier et tracer un itinéraire, rédiger une feuille de route, visualiser et tracer son profil, en évaluer les difficultés.
M 3.18	Suivre un itinéraire préparé en respectant la durée prévue.
M 3.19	Donner à un tiers les infos permettant d'être localisé.
M 3.20	Utiliser ses connaissances liées à la météo et aux modes d'information dans ce domaine.
M 3.21	Utiliser un GPS pour s'orienter ou définir sa position.
Module 4 : Connaissances générales – 40 h	
M 4.1	La FFE et ses organes déconcentrés CRE : organisations et missions.
M 4.2	Le tourisme, la réglementation de l'usage des chemins et le code de la route.
M 4.3	La réglementation de l'encadrement et l'environnement institutionnel.
M 4.4	Le droit du travail, les responsabilités et les assurances.
M 4.5	Les bases de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion.
M 4.6	La réglementation concernant le transport des animaux vivants et des chevaux.
M 4.7	Les règles de sécurité et la prévention des accidents active, passive et les EPI.
M 4.8	La création d'itinéraires de proximité.
M 4.9	La conception d'un calendrier d'animations, un programme de randonnées et promenades.
M 4.10	Les méthodes de commercialisation des produits de tourisme équestre.
M 4.11	La création et l'organisation des produits de tourisme équestre. La diversification et l'adaptation de ces produits
M 4.12	L'élaboration d'un document publicitaire. Les partenaires de commercialisation et les publics d'usagers.
M 4.13	La réponse téléphonique.
M 4.14	L'évaluation de la satisfaction de la clientèle et l'amélioration de ses prestations.
Module 5 : Entretien des équipements – 20 h	
M 5.1	Effectuer la maintenance du matériel et des installations.

M 5.2	Contrôler l'état des installations.
M 5.3	Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité.
M 5.4	Choisir et entretenir l'équipement du cheval de randonnée.
M 5.5	Effectuer les petites réparations ainsi que les réparations d'urgence : couture à deux aiguilles, pose d'un rivet.
M 5.6	Effectuer et choisir les différents nœuds et lignes d'attaches – Matelotage.
Module 6 : Stage de mise en situation professionnelle – 195 h	
	<i>1^{ère} phase : Observation – découverte du centre (durée moyenne de 15 h)</i>
M 6.1.1	Prise de connaissance de la structure, du fonctionnement avec des cavaliers, des circuits.
M 6.1.2	Pratique de la gestion d'une écurie.
M 6.1.3	Soins aux chevaux
M 6.1.4	Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur
M 6.1.5	Technique équestre, travail du cheval
M 6.1.6	Autres
	<i>2^{ème} phase : Première étape de la mise en œuvre du projet de stage (durée moyenne de 55 h)</i>
M 6.2.1	La gestion d'une écurie.
M 6.2.2	Gestion de l'équipement et de l'environnement naturel de la structure.
M 6.2.3	Approche et mise en œuvre des aspects relationnels en direction des différents publics et partenaires commerciaux et institutionnels.
M 6.2.4	Participation et implication de l'élève aux différentes interventions extérieures liées au fonctionnement de l'entreprise et de la cavalerie – vétérinaire, maréchal ferrant.
M 6.2.5	Soins aux chevaux
M 6.2.6	Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur
M 6.2.7	Technique équestre, travail du cheval
M 6.2.8	Autres
	<i>3^{ème} phase : Apprentissage de l'encadrement d'une promenade (durée moyenne de 55 h)</i>
M 6.3.1	Prise en charge de la clientèle : l'accueillir, l'informer, lui communiquer les règles de sécurité, lui présenter l'activité.
M 6.3.2	Attribuer les chevaux en fonction des cavaliers.
M 6.3.3	Respecter un circuit, gérer un groupe de cavaliers avec leurs chevaux et animer l'activité.
M 6.3.4	Mettre en œuvre une procédure d'alerte et de secours d'urgence.
M 6.3.5	Entretien et améliorer la cavalerie pour la pratique en sécurité du tourisme équestre.
M 6.3.6	Soins aux chevaux
M 6.3.7	Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur
M 6.3.8	Technique équestre, travail du cheval
M 6.3.9	Autres
	<i>4^{ème} phase : Encadrement d'une randonnée de plusieurs jours (durée moyenne de 70 h)</i>
M 6.4.1	Connaître et mettre en œuvre les différentes formes d'intendance.
M 6.4.2	Décrire et évaluer une randonnée réalisée sous ses différents aspects.
M 6.4.3	Participer à l'encadrement de 6 journées de randonnées.
M.6.4.4	Soins aux chevaux
M 6.4.5	Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur
M 6.4.6	Technique équestre, travail du cheval
M 6.4.7	Autres

4 – PUBLIC VISE

Le public visé est triple :

- des demandeurs d'emploi ayant une première maîtrise de l'équitation,
- des salariés ayant une première maîtrise de l'équitation en recherche d'une reconversion dans le tourisme équestre

pour développer leur activité en créant leur structure ou en accédant à un emploi salarié d'accompagnateur,

- des salariés du milieu équestre en démarche de qualification professionnelle,
- des chefs d'entreprise très souvent agricoles qui visent une qualification professionnelle nécessaire pour accompagner des promenades ou des randonnées équestres.

5 – PREREQUIS

Conditions d'accès à la formation

Pour entrer en formation d'accompagnateur, le candidat doit être titulaire :

- de l'attestation de réussite au test d'entrée en formation délivrée par la FFE en cours de validité. Cette attestation est valable pendant un an ;
- de la licence fédérale en cours de validité.

Test d'entrée en formation

Le candidat qui souhaite entrer en formation d'accompagnateur doit être admis aux épreuves du test d'entrée en formation, qui est un examen.

Pour pouvoir se présenter aux tests d'entrée en formation, le candidat doit fournir les justificatifs des pièces suivantes :

- être titulaire d'une licence fédérale de compétition – LFC – en cours de validité,
- avoir 18 ans révolus,
- être titulaire au minimum du Galop 6 de Pleine Nature ou du Galop 6 de Cavalier ou du Degré 2 de Cavalier délivré par la FFE,
- totaliser sept jours de randonnée minimum dont quatre journées consécutives minimum sans retour à la base de départ, attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur son carnet fédéral de randonnée ou être en possession du brevet fédéral de Randonneur de Bronze délivré avant le 1^{er} août 2011 ou du brevet fédéral de Randonneur d'Argent délivré après le 1^{er} août 2011,
- être détenteur, soit de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1), du Brevet National de Secourisme (BNS), de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS), ou du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

6 – MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement des stagiaires inscrits en formation équestre à Equinature 48 est composé des dirigeants de l'association, des enseignants en équitation de la ferme équestre du Mazel et d'un formateur en productions équines.

Dirigeants de l'association

- Céline HILLAT : Présidente de l'association ; cheffe d'entreprise
- Thierry JOIE : Trésorier de l'association ; chef d'entreprise
- Denis MEFFRAY : secrétaire de l'association ; sans activité

Intervenants

- Laurent COUVE
 - éducateur sportif BPJEPS équitation
 - expérience : 9 ans dans le domaine de la formation de moniteurs d'équitation en CFFPPA (centre de formation professionnelle et de promotion agricole) du ministère de l'agriculture
- Céline HILLAT
 - éducateur sportif BP JEPS équitation
 - expérience : 8 ans de moniteur d'équitation en centre équestre
- Denis MEFFRAY
 - responsable qualité
 - référent handicap
 - responsable administratif des formations et des stagiaires
 - enseignant en zootechnie productions animales en lycée agricole – niveau IV (1992-1995)

→ expérience : enseignant en productions animales équines ; directeur de centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFFPPA) du ministère de l'agriculture (1996 – 2003), chef de service santé et protections animales (2003-2007).

Equinature 48 met à disposition des apprenants l'ensemble des moyens techniques et pédagogiques existant à la Ferme équestre du Mazel dans le cadre du contrat de sous-traitance qui les lie pour la formation pratique des stagiaires.

Cavalerie et sellerie

- **La cavalerie** est diversifiée : des chevaux de trait, toniques mais sereins, des chevaux de sang, énergiques, sportifs et polyvalents, des poneys de toutes tailles adaptés aux niveaux des enfants.

→ Les juments Comtoises

Les juments de Trait Comtois sont sélectionnées pour leurs aptitudes physiques et mentales. Ce sont des modèles légers et polyvalents bien adaptés à tous les cavaliers et meneurs débutants ou confirmés et à la diversité des activités : pratique de l'équitation de loisir, technique de randonnée équestre et de compétition (TREC), voltige, spectacle, (etc) ainsi qu'à la pratique de l'attelage, loisir et compétition, et au travail en traction animale, travail agricole, maraîchage, etc.

→ Les chevaux de sang

De plusieurs races de chevaux de selle, des demi arabes et des anglo-arabes nés à la ferme, ils sont sélectionnés pour leur tempérament, vifs mais équilibrés, énergiques mais sans danger. Des chevaux aussi bien compétents en carrière que sur le parcours en terrain varié (PTV), ils sont utilisés pour l'enseignement de l'équitation de pleine nature et sorties en compétitions de TREC, concours de saut d'obstacle (CSO), dressage, Hunter, etc.

→ Les poneys

Les poneys, des Shetlands aux poneys C, sont éduqués et adaptés à la découverte et l'enseignement pour les plus petits. Les plus grands poneys, de race Pottock, peuvent également sortir en TREC, CSO, etc.

- **La sellerie** est adaptée aux différentes races d'équidés et aux activités enseignées, notamment plus appropriée à l'équitation d'extérieur.

Les locaux

La ferme est un mas authentique rénové, du XVIIIème siècle, organisé pour le bien-être des chevaux et cavaliers.

- Les équipements équestres :
 - une carrière en sable de 50 mètres par 30
 - une aire de préparation des chevaux et poneys couverte
 - trois selleries, club, propriétaires et attelage
 - une carrière en herbe de 100 mètres par 40
 - un parcours en terrain varié (PTV) de niveau amateur
 - une « équiauberge » pour les chevaux et pour les poneys,
 - un manège de 40 mètres par 20 fermé.

- Sécurité des locaux et équipements

L'ensemble des locaux et équipements, de conception et aménagement récents, respectent les obligations réglementaires en matière de sécurité des usagers et des animaux.

7 – MODALITES DE SUIVI DE LA FORMATION

La conduite d'une formation dont la durée minimale est de 6 mois nécessite des évaluations intermédiaires des acquis appelées évaluations formatives. Ces dernières permettent de donner un feed-back à la fois aux stagiaires et aux formateurs pour un meilleur repérage au sein de la progression d'ensemble et un ajustement en continu.

Elles prennent la forme de courtes séquences d'évaluation telles que :

- vérification de connaissances ;
- résolution d'une situation pratique ;
- mobilisation des acquis pour résoudre une nouvelle situation .

Parallèlement, le formateur valide tout au long de la formation au moyen du livret de formation (papier et numérique sur le

site de la FFE) les différents modules qui détermineront la possibilité de présenter le stagiaire à l'examen final.

Enfin, l'équipe pédagogique effectue périodiquement un point sur la progression de chacun des stagiaires.

8 – MODALITES D'EVALUATION

La formation est évaluée au moyen :

- d'épreuves certificatives en cours de formation assurées par un jury agréé par la FFE
- d'épreuves terminales dans le cadre d'un examen général organisé par un jury régional de la FFE.

- **Accompagnateur de tourisme équestre** : 3 UC sont évaluées. L'UC1 et l'UC3 sont évaluées lors de l'examen général. L'UC2 est évaluée en cours de formation.

UC évaluées	Compétences professionnelles évaluées	Modalités d'évaluation
UC 1 – Participer au fonctionnement de la structure	Il s'agit d'un rendu des expériences du stagiaire lors de son alternance en entreprise et de sa formation en centre.	Production d'un rapport (20 pages minimum, 25 maximum, hors annexes) Présentation orale (15mn maximum) suivie d'un entretien (15mn minimum) Le candidat présente et soutient son dossier à l'oral en utilisant les supports de communication numériques.
UC 2 – Encadrer et animer les activités de tourisme équestre	Organisation et conduite en autonomie et en présence d'au minimum un jury inscrit sur la liste des jurys agréés d'une sortie à cheval d'une journée avec halte de midi sur un itinéraire préparé pour un groupe de 5 personnes minimum, clientes de l'établissement support du stage de mise en situation professionnelle, en assurant à la fois la sécurité et l'agrément des cavaliers ainsi qu'un emploi rationnel des chevaux. Cette randonnée doit être d'une durée minimum de 5 heures hors temps de pause.	Le candidat se présente à l'UC2 après avoir validé 17 jours de randonnée. Lorsque le stagiaire peut attester de ces conditions obligatoires, il se présente à l'épreuve de mise en situation professionnelle. Il s'agit d'une randonnée d'une journée minimum évaluée par le jury qui utilise une grille critériée, en condition réelle d'accompagnement, suivie d'un entretien (15 mn max)
UC 3 – Maîtriser les techniques de la spécialité du tourisme équestre	Maîtrise des techniques équestres professionnelles de tourisme équestre sur un parcours imposé en terrain varié Maîtrise du travail à la longe d'un cheval de tourisme équestre Maîtrise des techniques de topographie et d'orientation Maîtrise des gestes justes de maréchalerie pour enlever et/ou remettre un fer, effectuer un dépannage élémentaire, composer une trousse de maréchalerie, prendre et maintenir le pied Connaissances du cheval, de ses soins, de son entretien, Maîtrise des techniques de bourrellerie, de matelotage et de transport des chevaux	L'UC comportent 5 épreuves évaluées indépendamment les unes des autres : <ul style="list-style-type: none"> • Détente montée et parcours en terrain varié • Longe • Orientation et Topographie • Maréchalerie • Tirage au sort et présentation d'une situation

9 – DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

- **Accompagnateur de tourisme équestre** :

- **Durée de la formation** : sa durée est prédéfinie à 405 heures en centre et 195 heures en situation professionnelle en entreprise.
- **Lieu de déroulement de la formation** : Le Mazel 48200 Antrenas

• **Conditions de déroulement de la formation :**

- La formation est mise en œuvre par l'association EQUINATURE 48. Les contenus pédagogiques sont confiés, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, à la ferme équestre du Mazel 48200 Antrenas.
- Les formateurs assurant l'action de formation sont :
 - Laurent COUVE, éducateur sportif BPJEPS équitation ; 9 ans d'expérience dans le domaine de la formation d'enseignant en équitation ;
 - Céline HILLAT, éducateur sportif BP JEPS équitation 8 ans d'expériences d'enseignant ; ;
 - Denis MEFFRAY, secrétaire d'Equinature48, responsable administratif des stagiaires, responsable qualité ; ancien directeur de centre de formation professionnelle et de promotion agricoles ; ingénieur des techniques agricoles ; inspecteur général de santé publique vétérinaire.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :
 - livret de formation numérique géré par la fédération française d'équitation,
 - enseignement relatif aux différents objectifs du référentiel ATE sur la structure équestre EARL du Mazel labellisée avec l'ensemble du matériel pédagogique, infrastructure et cavalerie adaptée à la formation et aux examens,
 - réalisation de test d'entrée en formation avec positionnement évaluatif en cours de formation et examen final sur une session d'examen organisée par le Comité régional d'équitation.

* * *